

Exercice 1989 - Programme d'investissements pour les transports urbains

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le montant des investissements possibles destinés au réseau de transports urbains pour l'année 1989 s'élève à 11 604 KF (y compris reliquat du versement transport 1988 et remboursement TVA).

Il est proposé le programme suivant :

* Acquisition de matériel roulant, y compris matériel embarqué 10 464 KF

dont :

- 1 bus articulé

- 4 bus standards neufs

- 2 bus moyenne capacité

- 2 bus standards occasion

* Informatique de production 500 KF

* Atelier 400 KF

* Aménagement de terminus 240 KF

Ces dépenses seront financées sur le budget de l'exercice courant.

Un certain nombre de marchés seront nécessaires pour réaliser ces opérations. Les procédures retenues pour la passation de ces marchés sont, soit celles des marchés négociés à commandes, soit celles des marchés après appel d'offres.

Par ailleurs, le programme 1988 n'a pu être appliqué dans son intégralité. Celui-ci prévoyait en effet l'acquisition de 2 bus moyenne capacité. Or, la société qui fournit ce type de matériel n'a pu garantir la conformité des véhicules au cahier des charges de la CTB. C'est pourquoi la Ville a procédé à l'acquisition de 2 minibus supplémentaires (châssis et aménagement).

Après avis favorable de la Commission des Transports, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme d'investissements proposé,

- approuver la modification du programme 1988 qui avait fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en date du 9 mai 1988,

- autoriser M. le Député-Maire à lancer les appels d'offres et à signer les marchés à intervenir, ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux et acquisitions, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est le programme minimal souhaité par la CTB.

M. JACQUEMIN : En regardant le compte administratif dans le détail, j'ai vu que dans le compte 1988, le taux d'exécution de ce budget-là avait été excessivement faible. Par ailleurs on nous dit...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On vous a donné les explications...

M. JACQUEMIN : Oui mais je ne sais pas si... j'espère que ce sont les bonnes...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Voyons, vous mettriez en doute...

M. JACQUEMIN : Non, vous dites effectivement dans votre rapport que les délais de livraison ont été très longs. Il faudrait donc en tenir compte pour commander un peu plus tôt. Simplement, ce que j'ai ressenti, à la Commission Transports Urbains, c'est l'inquiétude de la CTB de voir une politique

insuffisante de renouvellement de son matériel. Je voulais donc vous poser la question de savoir si vos programmes d'investissement tiennent compte des nécessaires minimum de renouvellement de matériel ou si on est toujours sur une pente difficile aggravée par des délais de livraison très longs.

M. NACHIN : J'ai eu l'occasion de le dire à la commission concernée, en rappelant qu'en 1983, vous vous étiez engagés, lors de la campagne des municipales, à faire étudier la possibilité d'employer des bus non polluants dans la ville. Il semble que les études n'aient pas été poussées très très loin ; aussi je souhaiterais qu'on étudie cette question et cette possibilité de faire circuler dans Besançon des bus qui ne seraient pas polluants comme cela se passe dans un certain nombre de villes.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je ne me rappelle pas avoir promis cela, mais si M. NACHIN le dit, ça a dû être indiqué quelque part. toutefois, si cela coûte 25 % plus cher, on y regarde aussi à deux fois.

M. JUSSIAUX : Concernant les investissements en matériel roulant, c'est vrai qu'on est vraiment au minimum, c'est-à-dire qu'on pourra peut-être faire encore un ou deux exercices à ce niveau-là, mais qu'on n'évitera pas de devoir envisager un bon coup de rein supplémentaire dans les années à venir.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Quelle est la moyenne d'âge des bus actuellement ? 15 ans, je crois ?

M. JUSSIAUX : Ils peuvent aller sur 12 à 15 années. Mais c'est vrai aussi que la CTB cherche à jouer au maximum de cet accordéon-là. Vous voyez par exemple apparaître ici dans la commande le projet d'achat de deux bus d'occasion, pourquoi ? Parce qu'avec l'enveloppe de ce que coûterait un seul bus, on en achète deux et en les affectant sur des lignes où le kilométrage journalier est moins fort qu'ailleurs, on arrive à obtenir un service correct pour un investissement globalement moindre. Mais c'est vrai que ce genre d'exercice ne durera pas aussi longtemps que les impôts, comme on dit familièrement. Donc il faudra envisager l'effort le moment venu, et je crois que la Ville, politiquement, est bien décidée à le faire quand il le faudra.

Sur le problème qu'a soulevé M. NACHIN, je lui rappelle la réponse précise qu'il a reçue en séance de commission : il y a des bus expérimentaux, actuellement à l'essai dans la Ville de Nancy, notamment à partir d'un procédé qui utilise pour la combustion moteur à la fois du gazoil et du GPL, qui obtiennent au stade expérimental des résultats relativement encourageants, mais pour le moment toutes les autorités compétentes, c'est-à-dire y compris la Ville elle-même de Nancy, le Ministère des Transports, ont jugé nécessaire de prolonger l'expérimentation pour pouvoir en tirer des leçons et envisager à ce moment-là seulement une généralisation à des réseaux qui seraient volontaires. Là aussi, les élus et la Compagnie des Transports ont dit clairement que dès que l'extension pourrait être envisagée à un coût raisonnable, Besançon se mettrait sur les rangs.

M. TOURRAIN : Sur le problème du stationnement lui-même, il n'y a pas beaucoup d'observations à formuler mais par contre, ceci implique quand même un problème qui est assez pointu, c'est celui de la circulation dans la rue Mégevand puisque si on accepte le plan tel qu'il est prévu ici, automatiquement ça supposerait qu'on accepte d'un même coup le nouveau sens de circulation de la rue Mégevand, et ceci sans concertation préalable avec les riverains qui s'inquiètent à juste titre du passage répété d'autobus, qu'on arrivera peut-être à rendre moins polluants, mais qui, pour l'instant le sont.

Il faudrait de ce côté-là avoir quelques assurances et, à mon avis, il faudrait peut-être, si ça doit être lié avec le problème du sens de circulation, reporter. Ce n'est pas que je sois partisan acharné du report ; je suis partisan des décisions qui sont exécutées rapidement, mais exécutées en concertation avec les habitants.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est prévu, on vous répondra.

M. NACHIN : Je veux intervenir dans le même sens que M. TOURRAIN. J'ai d'ailleurs fait des réserves à la commission en ce qui concerne la circulation des bus dans la rue Mégevand. Il faut savoir qu'il y a actuellement, du fait du changement de sens et de la circulation des bus, 600 bus qui passent chaque jour dans cette rue qui est étroite, avec des trottoirs étroits et les propositions faites à la

commission, à savoir l'abaissement des bords de trottoirs et un seul axe de circulation pour les bus ne seront pas satisfaisantes parce que ça n'empêchera pas les voitures de stationner sur les trottoirs. Nous savons ce que ça vaut les rues piétons-bus et cela ne réduira pas les problèmes considérables de nuisances au point de vue pollution atmosphérique et bruit dans ce secteur où existent un établissement pour personnes âgées, l'Ecole de l'Arsenal et qui est parcourue par de nombreux élèves du collège du Centre et du lycée Pasteur sans compter que les bus passent maintenant rue de l'Orme de Chamars, au pied de l'Hôpital.

Aussi, les habitants de la rue Mégevand se sont inquiétés ; une pétition a été signée par une centaine de personnes dans la journée d'hier et aujourd'hui et je tiens à vous la remettre en vous demandant de renoncer, du moins pour l'instant, à poursuivre l'expérience qui consiste à faire passer les bus dans la rue Mégevand.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je voudrais dire à M. NACHIN que j'ai lu aujourd'hui même un papier dans lequel il est dit... enfin une feuille verte, excusez-moi...

M. BOICHARD : Un petit torchon vert !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce que je voudrais dire et c'est l'usage de l'ensemble des Conseillers Municipaux, ce qui est fait en commission qui n'est pas encore adopté par le Conseil Municipal, ça correspond d'ailleurs aux remarques de M. BAS tout à l'heure, ne doit pas être présenté comme définitif à la population par l'intermédiaire d'un papier, d'un tract, signé par les Verts.

On me dit ici : «ce qui n'était qu'une mesure provisoire deviendra définitive après le Conseil du 3 juillet». Non, Monsieur NACHIN, non, parce que l'assemblée n'a pas encore décidé et l'assemblée tout à l'heure, sur ma proposition, va décider l'inverse alors vous aurez bonne mine avec votre papier vert.

Vous trouvez que c'est parfait ? Moi pas ! Je dis que c'est inadmissible que vous informiez la population d'une décision qui sera prise, vous ne savez pas dans quel sens, par un Conseil Municipal qui, démocratiquement, délibère. Alors si vous pouvez précéder cette délibération, vous, d'une décision à votre niveau, je le regrette infiniment, en tout cas je ne l'admets pas et je ne l'admettrai de personne. J'ai précisé tout à l'heure comment la Municipalité transmettait avant la séance les rapports du Conseil Municipal avec réserve. Je n'admets pas que quiconque présente par des papiers et des tracts comme celui-ci des mesures comme étant définitives alors qu'elles ne le sont pas. Attendons la décision, l'Adjoint aura la parole dans un instant.

M. NACHIN : La feuille verte dont il s'agit, c'est le journal des Verts de Besançon, qui paraît habituellement tous les mois depuis le mois de mai et j'y ai écrit ceci exactement : «or il est prévu que ce qui devait n'être qu'une mesure provisoire devienne définitive après le Conseil Municipal du 3 juillet prochain». C'est clair, ça ne veut pas dire...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est tout à fait clair...

M. NACHIN : Je crois qu'on n'a pas la même interprétation du texte...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Alors je vous ferai une explication de texte parce que je sais ce que je lis...

M. NACHIN : Moi aussi, je peux en faire une.

M. BOICHARD : Il n'est pas fort en français !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : «Sous réserve, deviendrait peut-être, etc.», il y a quand même ou des conditionnels ou des affirmations. J'ai été en classe avant vous.

M. MOUROT : Je voulais simplement faire remarquer que la Ville, et en l'occurrence l'Adjoint concerné, peut répondre à une des questions puisqu'il me semble, après l'avoir vu moi-même, qu'il existe un détecteur de pollution dans la rue Mégevand, à la fenêtre du Service Hygiène-Santé. La Ville peut donc répondre je crois très précisément sur ce point.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On suit la pollution de très près, oui. C'est vrai que les bus polluent. Les bus font des transports en commun et pour cela, doivent passer dans les rues du centre-ville. Si vous avez d'autres initiatives, dites-le moi !

Mme FOLSCHWEILLER : Je voudrais savoir pourquoi les feux ont été fixés définitivement si la décision n'a pas été prise mais surtout mettre en garde car beaucoup de rues du centre-ville deviennent des voies piétons-bus au dépend des piétons. Avec l'abaissement des trottoirs, effectivement il y a un stationnement anarchique qui se fait et surtout des terrasses et dans beaucoup d'endroits, Place du Marché et ailleurs, les piétons n'ont plus qu'une possibilité, c'est de passer sur la voie réservée aux bus pour se déplacer puisque les trottoirs sont encombrés par les terrasses. C'est vraiment très dangereux et il y a le risque de voir la même chose rue Mégevand alors qu'il y a de nombreux enfants qui l'empruntent.

M. JUSSIAUX : Je vais essayer de reprendre dans l'ordre, d'abord pour remercier M. TOURRAIN qui a bien voulu indiquer au début de son intervention qu'en matière de stationnement, lui, il ne voyait pas de problèmes ; je le remercie parce que c'est la première fois que j'entends quelqu'un me dire ça ! Ensuite le rassurer pour lui dire que ce qui est proposé en matière de politique de stationnement dans le document de ce soir n'a aucun rapport ni direct, ni indirect avec ce qui sera ultérieurement décidé concernant la circulation dans la rue Mégevand.

Là on parle bien uniquement de la politique de stationnement et il s'agit bien uniquement d'étendre sur le quartier rue du Lycée, quartier Saint-Jacques et puis par ailleurs rue Charles Nodier, une politique de portée générale au centre-ville et qui est mise en application, je dirai, tranche par tranche en précisant que cette tranche-ci a subi quelques retards ; elle avait été discutée en commission sous la précédente mandature et notre commission actuelle n'a fait que reprendre un dossier qui était déjà tout prêt, complètement ficelé, et décider le passage à l'acte.

Sur ce qui concerne la circulation dans la rue Mégevand, et notamment le passage des bus, je voudrais dire qu'en tout cas à mon sens, il est hors de question de décider ce soir la pérennisation du dispositif provisoire. Après discussion d'une part en Commission Stationnement, d'autre part en Commission Circulation, ce qui paraît par contre éminemment souhaitable, c'est que ce provisoire soit prolongé au moins jusqu'à la fin de l'automne, c'est-à-dire jusqu'à ce que soit achevé l'essentiel des gros chantiers de travaux qui touchent le centre-ville et la dernière étape ce sera octobre avec la rue Ronchoux. C'est à ce moment-là que nous pourrons, au niveau de chaque commission puis en assemblée communale, refaire une mise à plat totale des problèmes de circulation au centre-ville, voitures et bus et prendre là une décision -définitive serait un grand mot- mais en tout cas durable.

En tout cas ce que je souhaite, moi, en tant qu'Adjoint, pour ce qui concerne les bus, c'est que le transit actuellement provisoire des bus par la rue Mégevand dans le sens inversé soit poursuivi au moins jusqu'à la fin du mois d'octobre. Je tiens à souligner que c'était une expérimentation, puisque c'était fait à cause des travaux et que le grand élément de surprise c'est que la station-bus qui se trouve au droit du Centre Administratif Municipal est devenue, du point de vue des chiffres de la CTB, le deuxième point de chargement-déchargement de Besançon après la Place Saint-Pierre. On a donc un plébiscite des usagers en faveur de ce parcours-là des bus urbains et je crois quand même que c'est un élément qu'on sera obligé de prendre largement en considération à la fin de la présente année, quand on aura à prendre la position plus durable que celle d'aujourd'hui.

Il est certain que ça entraîne des désagréments quasi inévitables pour les riverains de la rue Mégevand qui n'avaient jamais de passage de bus et qui en ont aujourd'hui plusieurs centaines par jour. Nous allons engager des discussions avec les citoyens concernés dans le courant du mois de juillet, les reprendre si nécessaire au mois de septembre, mais là je rejoins tout à fait les propos du Député-Maire, je trouve extrêmement regrettable que des élus, parce qu'ils ont eu une pré-information en séance de commission, l'utilisent pour affoler une partie de l'opinion publique et faire ce que j'appelle du travail d'agitation au niveau des habitants de la rue Mégevand.

(Rires).

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il sait ce que c'est, il parle en connaisseur...

M. NACHIN : Il y avait ce matin, des barrages de voitures dans la rue Mégevand et moi je n'y suis pour rien !

M. JUSSIAUX : Monsieur NACHIN, je crois que vous m'avez très bien compris et je tiens aussi à dire que les réserves timides que vous avez formulées en commission n'avaient pas du tout la proportion qu'elles prennent, traduites au niveau des textes de la feuille verte ou au niveau des campagnes de pétitions et que là aussi vous serez amené un jour à harmoniser ce que vous dites et ce que vous faites en commission et ce que vous faites au niveau de l'agit-prop (rires).

M. PINARD : Je crois qu'il y a là un problème de principe qui est grave ; d'un point de vue déontologique, ce qui est écrit là c'est la même chose qu'a fait le journaliste qui annonçait l'accueil enthousiaste lorsque l'aviateur devait traverser l'Atlantique alors qu'il n'était pas arrivé puisqu'il était tombé. Ça ne se fait pas.

Deuxièmement, ce qui est écrit sur les bus me fait penser à ces gens qui sont pour les établissements pour handicapés ou de réadaptation de délinquants à condition que ce soit à plus de 5 km de chez eux. Il faut nous dire quelle est la solution qu'on veut.

Troisièmement, je crois que JUSSIAUX a raison d'employer le mot «affoler». Quand on écrit : «chacun sait que les fumées rejetées par les moteurs diesel contiennent des particules soupçonnées d'être cancérigènes», alors bonjour les dégâts. Je dis qu'on entre dans l'irrationnel. Il faut prouver, et j'y pense d'autant plus que j'ai beaucoup réfléchi à votre attitude en étant hier aux archives. Je suis en train de préparer le topo que je vais faire aux couples jubilaires le 14 juillet. Je me demande si nous ne sommes pas d'un certain côté des enfants gâtés. Vous n'imaginez pas ce qu'était la situation quand il y avait la fièvre aphteuse partout (rires), quand il y avait les doryphores qui bouffaient toutes les fanes de pommes de terre. C'était encore pire en 1940 ; cela fait rigoler NACHIN mais c'est un problème très sérieux. Cette situation-là était encore bien pis l'année suivante quand les «verts-de-gris» sont arrivés et que c'était «Kartoffel» et «Kaput» partout. C'est facile maintenant ! Heureusement qu'il y a eu la chimie, heureusement qu'il y a eu la science pour vaincre tous ces ennemis de l'humanité. On peut rigoler de Monseigneur DUBOURG qui a fait lire dans toutes les églises et chapelles du diocèse une lettre pour appeler les prières publiques pour la fièvre aphteuse. Mais vous ne vous représentez absolument pas ce que c'était que l'obscurantisme, ce que c'était que la dépendance à l'égard des maladies contagieuses et tout ça et vous faites un combat qui, à la limite, est un combat démagogique contre la science. Moi je ne suis pas scientifique mais là, vous adoptez une attitude qui n'est pas suffisamment rationaliste ni suffisamment rigoureuse. NACHIN, des pétitions il en a déjà fait 250, on se connaît depuis très longtemps ; je dis qu'il faut avoir des propositions concrètes et que c'est trop facile de développer l'irrationnel surtout vis-à-vis des jeunes qui ignorent ce que c'est que le passé qu'on a subi et dont nous subissons encore les conséquences.

Moi, vous savez, lutter contre l'idéologie à la mode, ça ne me gêne pas ; j'ai lancé un journal deux mois après que -j'aime beaucoup ça- DEFFERRE ait fait 5 %. Combattre contre les idéologies rationnelles, je connais. Et sans haine mais avec vigueur parce que ça me paraît être démagogique, je réagirai car je n'aime pas qu'on trompe les gens, surtout les jeunes par des arguments aussi fallacieux, aussi faciles. Moi, des gens, je peux en réunir 150 dans la rue Mégevand demain si tu veux mais c'est prendre le problème par le petit bout, car le problème de la circulation est un problème d'ensemble, on ne le prend pas par le goulot d'étranglement, je regrette. J'ai fait de l'instruction civique et j'en ferai encore, mais ce que vous faites là, vous, ce n'est pas du civisme, cela s'appelle de la démagogie...

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.